

SecureLife™

Guide du conseiller

Une assurance-vie pour vos clients à risques spéciaux

SecureLife™ a été conçue spécifiquement pour vos clients incapables de souscrire à une assurance-vie avec une autre compagnie d'assurance, en raison de leurs antécédents médicaux ou de leur style de vie. Grâce à un processus de souscription novateur appelé « souscription clinique » et un concept de régime créatif, ACE est en mesure d'offrir une assurance à un important nombre de personnes refusées par les autres assureurs.

L'assurance SecureLife™ est distribuée par Hunter McCorquodale Inc., en partenariat avec Groupe DCB inc.

Le présent document est un guide de référence pour les conseillers en assurance. Il contient des informations détaillées sur le régime, un guide de présélection en vue de la souscription qui vous aidera à déterminer si votre client est admissible à la protection du régime, ainsi que des informations sur les taux de primes. Pour plus d'informations à propos de l'assurance SecureLife™ ou pour obtenir des soumissions et des formulaires de proposition, visitez le www.securelifequebec.com et suivez les liens.

Qu'est-ce que la souscription clinique?

Le processus de souscription clinique utilise les données les plus récentes de la recherche médicale pour évaluer individuellement chaque proposant. Il se concentre sur les éléments qui touchent réellement la longévité d'une personne, soit son mode de vie, ses antécédents familiaux et médicaux, ainsi que son respect des instructions de son médecin.

Plusieurs facteurs clés constituent la base de la souscription clinique :

- ☑ Contrôle – La condition médicale est-elle stable et raisonnablement contrôlée?
- ☑ Conformité – Le proposant respecte-t-il les instructions de son médecin? Fait-il les ajustements nécessaires à son style de vie?
- ☑ Antécédents familiaux – Quels sont les antécédents familiaux du proposant en lien avec la santé?
- ☑ Renseignements d'ordre médical complets – Des dossiers médicaux complets sont obtenus de chaque proposant, pour s'assurer que le souscripteur détient un portrait exact et complet des antécédents médicaux du proposant.
- ☑ Recherche médicale actuelle – Des percées médicales surviennent chaque jour. Pourtant, les pratiques liées à l'assurance-vie adoptées par plusieurs compagnies d'assurance ignorent ces percées. De plus, nombreuses sont celles qui refusent des proposant en se basant sur un manuel de souscription désuet.

TABLE DES MATIÈRES

Page	Sujet
3	Renseignements sur le régime
5	Lignes directrices de présélection en vue de la souscription
7	Taux de primes
9	Personnes-ressources

RENSEIGNEMENTS SUR LE RÉGIME

Type de régime :

Assurance temporaire à capital constant pendant 20 ans ou jusqu'à l'âge de 75 ans, selon la première occurrence.

Non renouvelable, non transformable

Âges d'émission :

20 à 65 ans

Capital assuré minimal :

50 000 \$

Capital assuré maximal :

500 000 \$

Primes :

Les primes sont prévues pour demeurer au même niveau pour toute la durée du régime. Les primes ne sont pas garanties, mais ne changeront que si on les ajuste dans le cadre du régime SecureLife™ en entier.

Le présent guide fait état des taux de primes ordinaires en vigueur. La majorité des propositions sont acceptées aux taux de primes ordinaires. Toutefois, il arrive que certains proposant se voient offrir l'assurance moyennant des taux de primes majorés d'environ 40 %.

Les primes sont payables chaque mois par retrait préautorisé.

La prime de base mensuelle minimale (excluant l'avenant de remboursement de prime) est de 30 \$/mois.

Définition d'un non-fumeur :

Aucune consommation de tabac, de marijuana et de substitut de nicotine au cours des 12 derniers mois.

Avenant de remboursement de prime :

Lorsque l'avenant de remboursement de prime est inclus, le détenteur de la police peut l'annuler après 10 ans et recevoir un remboursement équivalant à 55 % de toutes les primes payées.

Si la police demeure en vigueur jusqu'à maturité (pendant 20 ans ou jusqu'à l'âge de 75 ans, selon la première de ces éventualités) un remboursement correspondant à 75 % de toutes les primes sera payé (un pourcentage réduit s'applique dans le cas de polices émises après l'âge de 55 ans).

Exonération d'avenant sur les primes :

Non disponible

Polices conjointes :

Non disponible

Illustrations :

Les illustrations sont offertes en ligne à l'adresse www.hunmcc.com. Une illustration signée doit être présentée avec toute demande.

RENSEIGNEMENTS SUR LE RÉGIME (suite)

Demandes :

Il est aussi possible de télécharger les formulaires de demande du site www.hunmcc.com.

Souscription :

SecureLife™ requiert une tarification complète.

Les documents médicaux normaux exigés sont résumés dans le tableau qui suit. Veuillez prendre note que ces données sont présentées uniquement à titre d'information. Les conseillers ne doivent PAS commander de documents médicaux - cette étape sera effectuée par Hunter McCorquodale Inc. à la suite de l'examen initial de la demande.

Capital assuré	Âge			
	20-40	41-50	51-60	61-65
50 000 \$ à 99 000 \$	A	A	A	A
100 000 \$ à 199 000 \$	B	B	C	C
200 000 \$ à 500 000 \$	B	B	D	D

A Demande, déclaration du médecin traitant (DMT)

B Demande, DMT, urine

C Demande, DMT, urine, sang

D Demande, DMT, urine, sang, ECG au repos

LIGNES DIRECTRICES DE PRÉSÉLECTION EN VUE DE LA SOUSCRIPTION

Même si nous pouvons considérer de nombreux demandeurs qui ont été refusés par d'autres assureurs, il existe plusieurs troubles médicaux que nous ne pouvons assurer, et d'autres pour lesquels une certaine période doit s'écouler à la suite du diagnostic ou du traitement réussi, avant qu'une demande puisse être considérée.

Veillez vous référer à l'information qui suit avant de soumettre une demande. Veuillez prendre note que, puisqu'il s'agit de lignes directrices, nous vous recommandons de présenter une demande préliminaire pour chaque cas potentiel à l'adresse info@hunmcc.com (vous pouvez obtenir les questionnaires de demande préliminaire au site www.hunmcc.com) ou en composant le 1-888-995-9199.

Refus :

Si votre client a obtenu un diagnostic d'un ou de plusieurs des troubles suivants, il nous est impossible de proposer une protection. Veuillez ne pas soumettre de demande, car elle sera refusée. Veuillez prendre note que la liste n'est pas exhaustive, mais qu'elle compte les troubles les plus courants que nous ne pouvons considérer :

- SIDA
- Abus d'alcool - si actuel, ou s'il est associé à une myocardiopathie, une ascite, une cirrhose ou des varices œsophagiennes. Veuillez vous référer aussi à la section Décision différée.
- Maladie d'Alzheimer
- Sclérose latérale amyotrophique (maladie de Lou-Gehrig)
- Cancer, si présent actuellement - se référer aussi à la section Décision différée
- Insuffisance cardiaque congestive chronique
- Coronopathie diagnostiquée avant l'âge de 30 ans
- Fibrose kystique
- Diabète
 - diagnostiqué avant l'âge de 10 ans
 - de type 1 (insulinodépendant) accompagné d'un diagnostic de neuropathie, de rétinopathie ou de néphropathie
- Syndrome de Down
- Abus de drogue – si actuel. Se référer aussi à la section Décision différée.
- Crise cardiaque avant l'âge de 30 ans
- Maladie cardiaque avec une fraction d'éjection actuelle de moins de 30 % ou qui a été diagnostiquée avant l'âge de 30 ans
- Greffe du cœur
- Hépatite C avec un diagnostic de cirrhose du foie
- Séropositivité
- Hospitalisation actuelle – le demandeur peut être considéré à la suite de son congé
- Chorée de Huntington
- Dialyse des reins
- Greffe de poumon
- Dystrophie musculaire (de Duchenne)
- Angiocholite sclérosante primitive
- Maladie respiratoire avec un VEMS de moins de 40 % ou nécessitant de l'oxygène
- Sarcoidose, stade IV
- Schizophrénie
- AVC avec séquelles graves comme la paralysie ou l'incapacité à effectuer les AVQ. Voir aussi la section Décision différée.

LIGNES DIRECTRICES DE PRÉSÉLECTION EN VUE DE LA SOUSCRIPTION (suite)

Décision différée :

Si votre client a reçu un diagnostic pour l'une des affections suivantes, nous pourrions traiter sa demande après la période précisée à la suite du diagnostic ou du traitement réussi.

- Abus d'alcool - après deux ans de sobriété, dans certains cas un an en cas d'abus moins grave
- Angioplastie – six mois à la suite de la procédure
- Cancer
 - Prostate, du testicule - six mois après le dernier traitement (s'il n'y a pas de métastases)
 - Côlon, peau (mélanome), poumon, sein, ovaire - deux ans après le dernier traitement (s'il n'y a pas de métastases)
 - Métastatique – cinq ans après le dernier traitement
- Pontage coronarien – six mois après l'intervention
- Abus de drogue – après deux ans de sobriété
- Crise cardiaque – après six mois
- Remplacement des valvules cardiaques – après six mois
- Greffe de rein – après deux ans
- Greffe de foie – après dix ans
- Psychose, dépression grave, trouble bipolaire – deux ans après la dernière hospitalisation, la tentative de suicide ou le diagnostic
- Quadriplégie – un an après le diagnostic, si absence d'antécédents de maladie respiratoire ou d'infections urinaires chroniques et un bon ajustement
- Sarcoïdose (affection pulmonaire seulement), stades I, II ou III – un an après le diagnostic
- AVC – après six mois, s'il n'y a pas de séquelles graves
- Tentative de suicide – deux ans après la dernière tentative
- Intervention chirurgicale sous anesthésie générale – à déterminer après le rétablissement
- Lupus érythémateux disséminé – un an après le diagnostic

TAUX DE PRIMES

Taux de base*

Âge d'émission	Prime mensuelle par 1 000 \$ de capital assuré			
	Homme non-fumeur**	Homme fumeur	Femme non-fumeur**	Femme fumeur
20	0,44	0,66	0,36	0,55
21	0,44	0,67	0,36	0,56
22	0,44	0,67	0,36	0,57
23	0,44	0,67	0,36	0,58
24	0,44	0,67	0,37	0,59
25	0,44	0,68	0,37	0,60
26	0,45	0,69	0,37	0,62
27	0,45	0,71	0,38	0,63
28	0,45	0,73	0,39	0,65
29	0,45	0,74	0,39	0,67
30	0,46	0,76	0,40	0,68
31	0,47	0,80	0,41	0,72
32	0,49	0,84	0,41	0,76
33	0,51	0,88	0,42	0,80
34	0,53	0,92	0,43	0,84
35	0,54	0,96	0,44	0,88
36	0,58	1,08	0,48	0,94
37	0,62	1,21	0,51	1,00
38	0,65	1,33	0,55	1,07
39	0,69	1,46	0,59	1,13
40	0,73	1,58	0,62	1,20
41	0,80	1,76	0,66	1,28
42	0,87	1,95	0,69	1,37
43	0,94	2,13	0,73	1,45
44	1,01	2,31	0,76	1,54
45	1,08	2,49	0,80	1,62
46	1,24	2,84	0,89	1,80
47	1,39	3,19	0,99	1,98
48	1,55	3,54	1,08	2,16
49	1,71	3,89	1,18	2,34
50	1,86	4,24	1,27	2,51
51	2,09	4,95	1,43	2,75
52	2,32	5,67	1,58	2,99
53	2,55	6,38	1,74	3,23
54	2,78	7,10	1,90	3,48
55	3,01	7,81	2,05	3,72
56	3,24	8,03	2,19	3,97
57	3,47	8,24	2,34	4,23
58	3,71	8,46	2,48	4,49
59	3,94	8,67	2,62	4,75
60	4,18	8,89	2,77	5,01
61	4,34	9,24	2,92	5,24
62	4,50	9,59	3,07	5,47
63	4,66	9,93	3,22	5,69
64	4,82	10,28	3,38	5,92
65	4,98	10,63	3,53	6,15

* Les taux ne sont pas garantis — Veuillez consulter la section Renseignements sur le régime.

** *Définition d'un non-fumeur* : aucune consommation de tabac, de marijuana et de substituts de nicotine au cours des 12 derniers mois.

TAUX DE PRIMES (suite)

Taux d'avenant de remboursement de prime*

Âge d'émission	Prime mensuelle par 1 000 \$ de capital assuré			
	Homme non-fumeur**	Homme fumeur	Femme non-fumeur**	Femme fumeur
20	0,27	0,40	0,22	0,34
21	0,27	0,41	0,22	0,34
22	0,27	0,41	0,22	0,35
23	0,27	0,41	0,22	0,35
24	0,27	0,41	0,23	0,36
25	0,27	0,41	0,23	0,37
26	0,28	0,42	0,23	0,38
27	0,28	0,43	0,23	0,38
28	0,28	0,44	0,24	0,40
29	0,28	0,45	0,24	0,41
30	0,28	0,46	0,25	0,41
31	0,29	0,49	0,25	0,44
32	0,30	0,51	0,25	0,46
33	0,31	0,53	0,26	0,49
34	0,32	0,56	0,26	0,51
35	0,33	0,58	0,27	0,53
36	0,35	0,65	0,29	0,57
37	0,38	0,73	0,31	0,61
38	0,40	0,80	0,34	0,65
39	0,42	0,88	0,36	0,68
40	0,44	0,95	0,38	0,73
41	0,49	1,06	0,40	0,77
42	0,53	1,18	0,42	0,83
43	0,57	1,28	0,44	0,88
44	0,61	1,39	0,46	0,93
45	0,65	1,50	0,49	0,98
46	0,75	1,71	0,54	1,09
47	0,84	1,92	0,60	1,19
48	0,94	2,13	0,65	1,30
49	1,03	2,34	0,71	1,41
50	1,12	2,55	0,77	1,51
51	1,26	2,98	0,86	1,66
52	1,40	3,41	0,95	1,80
53	1,54	3,83	1,05	1,94
54	1,67	4,27	1,15	2,09
55	1,81	4,69	1,24	2,24
56	1,95	4,82	1,32	2,39
57	2,09	4,95	1,41	2,54
58	2,23	5,08	1,49	2,70
59	2,37	5,21	1,58	2,86
60	2,51	5,34	1,67	3,01
61	2,61	5,55	1,76	3,15
62	2,71	5,76	1,85	3,29
63	2,80	5,96	1,94	3,42
64	2,90	6,17	2,03	3,56
65	2,99	6,38	2,12	3,70

* Les taux ne sont pas garantis — Veuillez consulter la section Renseignements sur le régime.

** *Définition d'un non-fumeur* : aucune consommation de tabac, de marijuana et de substituts de nicotine au cours des 12 derniers mois.

Assuré par :



ace life

Assurance-Vie ACE INA, membre du groupe d'entreprise ACE, l'un des fournisseurs de produits et services d'assurance les plus novateurs au monde. Présente depuis 1792, ACE INA compte plus de deux siècles d'expérience dans le domaine de l'assurance. Aujourd'hui, ACE INA propose une vaste gamme de produits et services d'assurance dans 50 pays.

Distribué par :

HUNTER
McCORQUODALE INC.

Communiquez avec nous :

Pour le Québec : SecureLifeQuebec – c/o Groupe DCB inc.

Adresse postale:
SecureLife Québec
Groupe DCB inc.
1010 De la Gauchetière O.
Bureau 1350
Montréal, Canada
H3B 2N2

Téléphone : 514-878-1175

Sans frais : 1-888-878-1171

Télécopieur : 514-878-9339

Courriel : info@securelifequebec.com

Site Web : www.securelifequebec.com